

**A l'Attention de Monsieur Alain Courtois
Premier échevin
Ville de Bruxelles Grand Place N°1
1000 Bruxelles**

Ophain BSI le 2 juin 2018,

Concerne le Projet de Place dédiée à Lumumba

Monsieur le Premier échevin,

Nous vous remercions vivement de l'opportunité donnée de vous exposer les arguments qui justifient notre demande de surseoir à l'exécution de l'Arrêté communal du 23 avril 2018.

Nous considérons que cette décision n'a pas pris en compte le point de vue des Belges qui ont œuvré au Congo et qui se manifestent maintenant par la pétition qui vous a été remise, signée par plus de 1300 d'entre eux à cette heure. Vous nous avez très aimablement exposé le contexte dans lequel cette décision a été prise et que nous résumons comme suit :

1. Quelques associations de Congolais résidant en Belgique, désirant honorer en Belgique leur « héros » vous ont sollicité.
2. Vous les avez entendues et le Conseil communal, unanime, a décidé de répondre positivement à cette demande, soutenue par une véritable « lame de fond » congolaise (suivant vos propres termes) à laquelle ils ne pouvaient pas s'opposer.
3. Tous les partis politiques belges se sont donc unis, ce qui est étonnant, pour honorer Monsieur Lumumba d'une faveur exceptionnelle, vu qu'il n'a jamais rien fait pour les Belges mais est directement et indirectement responsable de la mort de centaines d'entre eux.
4. Nous sommes les premiers à manifester une opposition au projet, l'arrêté n'a suscité jusqu'ici aucune opposition. Vous avez admis que les associations, telles que l'Urome, Mémoires du Congo et Afrikagetuigenissen, associations regroupant plusieurs milliers de Belges ayant vécu Congo et bien au fait de la période de l'indépendance, n'ont été contactées au cours de l'étude préalable. Selon vous, cette lacune majeure n'entache pas la validité de l'arrêté.
5. Vous jugez notre demande irréaliste mais vous présenterez, cependant, le dossier que nous vous avons remis, à la prochaine réunion du Collège. Vous pensez qu'elle ne sera pas retenue et qu'il est hors de question que le Conseil annule cette décision même devant la constatation des erreurs majeures dans les motivations soutenant l'Arrêté et des lacunes graves dans le processus de décision.

Nous avons bien pris note de vos arguments et de votre témoignage de solidarité politique indéfectible avec vos collègues et les Congolais lumumbistes de Belgique.

Si pour vous et vos collègues, le débat est clos, la décision souveraine du Conseil étant irréversible, pour nous, il ne fait que commencer. Notre réunion, aussi sympathique qu'elle ait été, n'a pas permis, vu sa brièveté, de traiter correctement un sujet aussi polémique, aussi complexe et litigieux.

Nous soumettons à votre attention les arguments suivants :

1. Tous les membres du Conseil communal sont des Belges assermentés qui ont été élus pour défendre collectivement les intérêts des Belges. Suivant l'article 42 de la Constitution, ils représentent tous les Belges ; ils ont, notamment, pour mission de réconcilier les intérêts divergents pour satisfaire le plus grand nombre. Monsieur P. Close l'invoque dans ses réponses aux lettres de contestation : « l'objectif est de réconcilier des mémoires opposées ».

Manifestement, nous n'avons pas la même compréhension de la signification du mot réconcilier. Cette décision va, au contraire, attiser les relations déjà tendues entre Lumumbistes, Kalondjistes, Tshombistes et Kasavubistes. Quant aux Belges patriotes, ils se sentent, une fois de plus, trahis et insultés par leurs élus.

2. Considérant la proximité de la place du Trône avec la statue équestre de Léopold II que d'aucuns veulent déboulonner, la place Lumumba deviendra lieu de rassemblement idéal pour les manifestations anti coloniales et donc anti Belges. Vu leur victoire, les auteurs de la proposition, se sentant soutenu par le monde politique belge, augmenteront la fréquence des actes de vandalisme sur la statue, exigeront son déboulonnage et poursuivront leur campagne révisionniste de l'histoire coloniale.
3. Les objectifs de la décision en cette période de campagne électorale sont évidents ; tous les partis politiques sont en chasse aux électeurs. Mais comme, en l'occurrence, tous les partis ont soutenu le projet, il n'y aura aucun gain électoral. Ne vaudrait-il pas mieux annuler cette décision qui va diviser les Belges patriotes et les Belges inciviques qui ne méritent pas leur nationalité puisqu'ils trahissent nos valeurs fondamentales. Comment réagiriez-vous si quelques excités, pro nazis, vous proposaient une place Degrelle ?
4. L'écrasante majorité des Belges, qui ont eu l'opportunité de vivre et/ou de travailler au Congo, sont des patriotes fiers de leurs origines et de leurs contributions au développement des Congolais. Aujourd'hui, avec le recul, l'histoire coloniale doit faire l'objet d'une réécriture partagée sereinement entre Belges et Congolais. Cela ne peut se concevoir que si tous les élus au pouvoir actuellement agissent courageusement et ne cèdent pas aux pressions de quelques sirènes lumumbistes.

Nous concluons en vous priant instamment de tenir compte de tous nos arguments et de postposer, pour complément d'enquête et réévaluation des motivations, l'exécution de l'Arrêté du 23 avril 2018.

Pour, nous Belges et patriotes, l'inauguration d'une place Lumumba à Bruxelles, le 30 juin prochain, constitue une faute politique majeure, voire un acte de haute trahison.

Nous contestons, avec la plus grande fermeté, la validité de l'arrêté qui l'a décidé, et, s'il était maintenu, nous nous réservons le droit de l'attaquer devant les tribunaux par toutes voies de droit.

Pour terminer, nous formulons le vœu que, chacun des membres du Conseil communal, ayant pris connaissance de nos arguments, suive nos suggestions. Errare humanum est Perseverare diabolicum.

Veillez agréer, Monsieur le Premier échevin, nos salutations les plus distinguées

Paul Vannès

André Schorochoff

Copies à Ph. Close et au Collège des Echevins par l'intermédiaire de Mr Symoens..